

**Modèle de plainte de la société civile auprès des Points de contact nationaux dans le cadre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises**

Mars 2024

|  |
| --- |
| OECD Watch a développé un modèle pour aider les communautés et les ONG à déposer des plaintes auprès des Points de contact nationaux (PCN) dans le cadre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises (Principes directeurs de l'OCDE). Le modèle est basé sur les procédures pour les PCN dans les Principes directeurs de l'OCDE. Chaque PCN ayant ses propres procédures de traitement des plaintes, nous recommandons vivement aux plaignants de la société civile d'examiner les procédures de traitement des plaintes et tout modèle de dépôt de plainte du ou des PCN auxquels ils s'adressent, et de contacter également ce ou ces PCN pour discuter de toute exigence spécifique en matière de dépôt de plainte ou de toute question relative à leur cas. Ce modèle suggère à la société civile d'inclure les sections suivantes dans leur plainte : une page de titre contenant des informations de base sur la plainte ; un aperçu de la plainte ; une explication de la manière dont la plainte répond à chacun des six critères de l'évaluation initiale du PCN ; les étapes suivant le dépôt de la plainte ; et les pièces jointes. Les communautés et les ONG sont invitées à contacter OECD Watch au sujet du modèle ou de leur plainte si elles ont des questions.  |

**Page Titre**

**Cas spécifique (plainte) au titre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises**

**Plainte déposée auprès de :**

Insérer les coordonnées du PCN, y compris le pays du PCN, le représentant ou la personne de contact (si elle est connue), l'adresse électronique, l'adresse physique et le numéro de téléphone. Si vous déposez des plaintes connexes contre plusieurs entreprises auprès de plusieurs PCN, ou si vous déposez une plainte auprès de plusieurs PCN, répétez les informations pour chaque PCN.

**Plainte déposée par :**

Insérer les coordonnées du plaignant, y compris votre nom, votre représentant ou votre personne de contact (si vous le souhaitez), votre adresse électronique, votre adresse physique, votre numéro de téléphone et votre site web. Si plusieurs personnes, communautés ou organisations déposent une plainte, répéter les informations pour chaque plaignant.

Si vous craignez pour votre sécurité ou des représailles, vous pouvez demander au PCN de ne pas communiquer votre nom et vos coordonnées à l'entreprise.

**Plainte déposée contre :**

Insérer les coordonnées de l'entreprise, y compris le nom, le représentant ou la personne de contact (s'il est connu), l'adresse électronique, l'adresse physique, le numéro de téléphone et le site web. Si vous déposez plus d'une plainte contre plusieurs entreprises, répétez les informations pour chaque entreprise.

**Objet de la plainte :**

Résumer la plainte en une phrase, en mentionnant l'entreprise, les chapitres des Principes directeurs qui, selon vous, n'ont pas été respectés et la localisation des préjudices.

**Date de dépôt de la plainte :**

Insérer la date à laquelle la plainte sera déposée auprès du ou des PCN.

1. **Aperçu de la plainte**

Présentez brièvement la plainte. Au minimum, présentez votre organisation, l'entreprise ou les entreprises, les problèmes/préjudices auxquels vous êtes confrontés, où et quand les préjudices se sont produits/se produisent/se prévoient, et les chapitres des Principes directeurs qui ont été enfreints. Vous pouvez également résumer votre (vos) demande(s) au PCN.

1. **Critères pour l'évaluation initiale du PCN**

Les procédures pour les PCN dans les Principes directeurs de l'OCDE définissent six critères que les PCN doivent prendre en compte dans leur évaluation initiale. Vous devez aborder tous ces critères dans votre plainte.

* 1. **L'identité du plaignant et l'intérêt qu'il porte à l'affaire**

Présenter brièvement les activités de votre organisation et votre intérêt ou votre lien avec les questions que vous soulevez. Par exemple, vous pouvez être ou représenter la communauté affectée par les activités de l'entreprise, ou vous pouvez avoir fait campagne sur ces questions/préjudices pendant de nombreuses années. Il est souvent utile de se référer à la mission de votre organisation, à ses travaux antérieurs ou à ses activités de plaidoyer.

Si vous craignez pour votre sécurité ou des représailles, vous pouvez à nouveau demander au PCN de ne pas communiquer à l'entreprise tout ou partie des coordonnées du plaignant.

* 1. **L'identité de l'entreprise et sa couverture par les principes directeurs de l'OCDE**

Inclure des informations sur l'entreprise ou les entreprises, en précisant pourquoi elle est couverte par les Principes directeurs, soit parce qu'elle a son siège social dans un pays qui suit les Principes directeurs, soit parce que ses activités pertinentes se déroulent dans un pays qui suit les Principes directeurs. Si nécessaire, décrivez la structure de l'entreprise (si elle est connue).

* 1. **Les questions sont-elles matérielles et étayées ?**

Cette section sera probablement la plus longue. Inclure une sous-section pour chaque violation alléguée des Principes directeurs, Fournir les preuves les plus solides pour décrire le qui, le comment, le quoi, le quand, le où et le pourquoi de chaque allégation. Les documents contenant des informations supplémentaires peuvent être joints à la plainte, mais ils doivent être mentionnés et référencés dans le texte.

Il peut être utile de définir la relation de l'entreprise avec chaque préjudice. Selon les Principes directeurs de l'OCDE, une entreprise peut soit causer un préjudice, soit y contribuer, soit y être directement liée. Reportez-vous aux [orientations](https://www.oecdwatch.org/how-to-file-a-complaint/other-filing-considerations/company-responsibility-for-harm/) d’OECD Watch pour plus d’informations.

* 1. **Existe-t-il un lien entre les activités de l'entreprise et les questions soulevées ?**

Vous devez expliquer le lien entre les préjudices auxquels vous êtes confronté( e) et l'entreprise ou les entreprises. Il n'est souvent pas nécessaire d'entrer dans les détails dans cette section, car ils sont généralement couverts dans d'autres sections.

* 1. **La mesure dans laquelle le droit applicable et/ou les procédures parallèles limitent la capacité du PCN à contribuer à la résolution des problèmes et/ou à la mise en œuvre des Principes directeurs**

Vous devez décrire toutes les lois ou normes nationales ou internationales pertinentes pour les questions que vous soulevez. Vous devez également décrire toute autre plainte connexe (y compris les plaintes judiciaires, administratives ou non judiciaires) déposée contre l'entreprise. Il est important d'expliquer pourquoi ces lois, normes ou plaintes n'empêchent pas le PCN d'accepter la plainte. Reportez-vous aux [orientations](https://www.oecdwatch.org/how-to-file-a-complaint/other-filing-considerations/parallel-proceedings/) d’OECD Watch pour plus d’informations.

* 1. **L'examen de la question contribuerait-il aux objectifs et à l'efficacité des Principes directeurs de l'OCDE ?**

Vous devez expliquer pourquoi le PCN devrait accepter la plainte. Insister sur vos tentatives antérieures de résolution des problèmes avec l'entreprise (le cas échéant), sur la manière dont l'intervention du PCN pourrait vous aider et sur ce que vous souhaiteriez obtenir dans le cadre d'un accord de médiation avec l'entreprise. Par exemple, vous pourriez chercher à obtenir les résultats suivants dans le cadre d'un accord :

* Alignement des politiques et pratiques de diligence raisonnable de l'entreprise en matière de droits de l'homme et d'environnement sur les attentes des Principes directeurs de l'OCDE.
* Respect des attentes en matière de diligence raisonnable énoncées dans les Principes directeurs de l'OCDE, notamment en ce qui concerne l'identification, l'évaluation, l'arrêt, la prévention et/ou l'atténuation des préjudices dans le cadre de ses propres activités et de sa chaîne de valeur, qui sont liés aux questions soulevées dans la plainte.
* Un engagement significatif avec les parties prenantes tout au long du processus de diligence raisonnable de l'entreprise.
* Prévention de la répétition des préjudices (uniquement si l'entreprise *cause* des préjudices ou y *contribue*).
* Exercer un effet de levier ou une influence pour atténuer les préjudices et empêcher que d'autres impacts ne se produisent (uniquement si l'entreprise *contribue* ou est *directement liée* aux préjudices).
* Remédier aux préjudices passés (uniquement si l'entreprise *cause* ou *contribue à* des préjudices) ou exercer un effet de levier pour encourager la remédiation. (si l'entreprise est *directement liée* aux dommages).

Vous pouvez également formuler des demandes spécifiques en fonction de la situation ou des souhaits des titulaires de droits concernés.

Il est parfois nécessaire d'expliquer pourquoi vous avez déposé une plainte auprès d'un PCN et pas d'un autre. Cela peut être le cas si les préjudices ont été ressentis sur le terrain dans un pays doté d'un PCN, mais que vous déposez la plainte auprès du PCN dans le pays où l'entreprise a son siège. Dans ce cas, vous devez expliquer votre décision de déposer cette plainte auprès du PCN. Reportez-vous aux [orientations](https://www.oecdwatch.org/how-to-file-a-complaint/stage-two-preparing-and-filing-the-complaint/) d’OECD Watch sur le dépôt de plaintes auprès des PCN pour plus d’informations.

1. **Étapes suivantes**

Cette section résume les étapes suivantes de la plainte. Elle doit contenir au minimum vos attentes à l'égard de la procédure du PCN et votre acceptation de vous engager de bonne foi. S'engager de bonne foi signifie s'engager véritablement dans le processus en vue de trouver une solution compatible avec les Principes directeurs aux problèmes soulevés, prendre sérieusement en considération toute offre de médiation faite par le PCN, répondre rapidement au PCN, maintenir la confidentialité le cas échéant, et s'abstenir de présenter de manière erronée les problèmes et le processus.

**Pièces jointes**

Le cas échéant, vous pouvez joindre des pièces relatives à votre plainte. Par exemple, des informations détaillées sur les préjudices que vous subissez et sur l'implication de l'entreprise dans ces préjudices, des documents de l'entreprise, vos propres documents ou d'autres rapports (tels que ceux d'une autre ONG ou des médias), et des déclarations de témoins sur les préjudices. Toutes les pièces jointes doivent être mentionnées dans le corps de la plainte.